



Attac Bienne
Case 4314, 2500 Bienne 4
www.local.attac.org/bienne
bienne@attac.org
CCP 30-182062-1

Bienne, le 31 janvier 2008

Non aux cadeaux fiscaux pour les riches

Le 24 février, le peuple suisse est appelé à voter sur la réforme de l'imposition des entreprises. Cette réforme permettrait aux actionnaires possédant au moins 10% du capital d'une entreprise de ne déclarer au fisc plus que 60% des revenus qu'ils reçoivent sous forme de dividendes, alors que les salariés et rentiers doivent continuer de déclarer les 100% de leurs revenus. Attac a participé activement au lancement du référendum et appelle à **voter NON à la 2e réforme de l'imposition des entreprises.**

Le même jour, au niveau cantonal, nous sommes appelés à voter sur la révision de la loi sur les impôts. Cette loi aura pour effet une diminution des rentrées fiscales de 289 millions. Le projet voté par le Grand Conseil qui abaisse le taux d'imposition maximal et l'impôt sur la fortune favorise de façon indécente les hauts revenus et est à tout point de vue indéfendable et doit être catégoriquement refusé.

Un comité intitulé «Pour des baisses d'impôt mesurées» (regroupant notamment des forces de gauche: PS, Verts et syndicats), a lancé un projet populaire contre cette loi. Pour l'essentiel, ce projet atténue très fortement les rabais fiscaux octroyés aux plus riches par le Grand Conseil et maintient les mesures dites en faveur des familles.

Ce projet a toutefois plusieurs défauts:

- Le projet populaire a repris de façon totalement incompréhensible pour nous un point du projet du Grand Conseil: la diminution de l'imposition des dividendes. Attac ne peut pas s'opposer à ces cadeaux fiscaux au niveau fédéral et appeler en même temps à voter pour un projet qui reprend ces mêmes mesures au niveau cantonal !

- Même s'il s'en défend, ce texte participe aussi à la compétition fiscale intercantonale qui a pour effet de rendre toujours plus difficile le financement de projets nécessaires, y compris pour les familles (crèches, cantines, écoles de jour...). Si le projet était accepté, les recettes fiscales seraient amputées de 238 millions qui devraient être compensées par des mesures impopulaires (fermetures de classes, d'hôpitaux régionaux, etc.)

- Selon les chiffres diffusés par le canton et repris par le comité, les déductions d'impôts resteront nettement plus grandes pour les personnes riches. Ainsi un couple avec deux enfants et un revenu brut de 5'000 francs par mois verra ses impôts baisser de 914 francs, alors qu'un autre couple gagnant 15'000 francs verra ses impôts baisser de 1'986 francs. D'une façon générale, les déductions d'impôt seront en valeur absolue environ trois fois plus importantes pour la moitié de la population la plus riche que pour la plus pauvre. Ce projet n'est pas social.

Pour ces raisons, Attac ne peut pas soutenir le projet populaire. Mais comme celui-ci est un moindre mal par rapport à celui du Grand Conseil, nous vous invitons à **mettre une croix en sa faveur à la question subsidiaire.**